

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [12]

Artikel: Blanche Neige et les sept naines

Autor: Chaponnière, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-278111>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BLANCHE NEIGE ET LES SEPT NAINES

Une sorte de malédiction accompagne les candidatures des femmes qui se présentent pour des postes de maître d'enseignement et de recherche (MER) ou de professeur. Pendant cette dernière année à Genève, au moins sept cas de candidates évincées dans les circonstances les plus troublantes ont été recensés. Nous avons interrogé ces femmes et leur récit nous a laissées ébahies quant au désarroi psychologique qu'a engendré chez elles ce jeu aux dés pipés. Pour la plupart, elles ne s'attendaient pas à rencontrer une telle opposition à leur candidature. Ayant jusqu'alors occupé des fonctions subalternes dans une relative harmonie, rien, selon elles, ne laissait prévoir les luttes quasi passionnelles suscitées par le concours auquel elles avaient pris part. Cette brutale prise de conscience qu'elles aussi pouvaient être victimes du sexisme — et de surcroît dans un milieu de travail duquel elles le pensaient absent — n'est sans doute pas étrangère à leur déception. Mais accepter de faire partie des opprimés n'est pas simple, surtout pour des femmes censées appartenir à l'élite intellectuelle. « Je ne suis pas encore sûre que c'est parce que je suis une femme que je n'ai pas été prise, dit une candidate. Je sais qu'un des professeurs ne voulait en aucun cas que j'aie ce poste, mais peut-être mon dossier était-il quand même insuffisant ». Réaction qui n'a finalement rien d'étonnant quand on sait que les filles ont tendance à attribuer rétrospectivement leur réussite à la chance ou à d'autres facteurs extérieurs, et leur échec à leur manque de dispositions, alors que l'inverse est vrai pour les garçons¹. Dans le cas de cette femme, une chose est sûre : aucun dossier n'était meilleur puisque personne n'a finalement été retenu !

UN STRAPONTIN EN FIN DE CARRIÈRE

Il ressort de ces différents cas une trajectoire féminine typique : dans l'université de sa ville, la jeune femme est d'abord étudiante, puis assistante d'un professeur. Elle occupe ensuite quelques fonctions intermédiaires puis, une fois sa thèse de doctorat soutenue, elle devient maître-assistante, poste dont le mandat est limité à 6 ans. A partir de là, une infranchissable ligne Maginot s'érige. La candidature qu'elle a posée lors d'une

mise au concours de poste professoral n'est pas retenue. Mais pour ne pas lui claquer la porte au nez après 15 ans de service, on lui donne généralement une année d'un poste quelconque, pour qu'elle puisse se retourner et trouver autre chose.



Vue aérienne de l'Université de Lausanne à Dorigny : tout près du lac, où se noient tant d'illusions !

Pendant l'année 1985/1986 à l'Université de Genève, sept candidatures féminines à des postes professoraux dans différentes facultés ont ainsi été évincées. La majorité d'entre elles travaillent depuis une quinzaine d'années à l'Université et cinq ont été formées à Genève. Dans tous les cas, les dossiers ont été jugés trop faibles. Dans deux cas, personne n'a été pris, faute de candidats valables, dans un autre cas, le poste est passé à un autre département, et dans tous les autres cas, on a préféré nommer un homme venant de l'extérieur. Comme me le disait une autre candidate — et elle ne faisait là que répéter les paroles d'un professeur qui soutenait sa candidature (ce qui nous permet de placer qu'il y a tout de même quelques professeurs ouverts) : « Quand on ne veut pas quelqu'un, tout est tourné en sa défaveur : jeunesse = inexpérience, expérience = trop vieille, séjours à l'étranger = snobisme, pas de séjours à l'étranger = étroitesse d'esprit, etc. ».

Deux choses ressortent de la recension de ces différents cas. Tout d'abord, la fascination des professeurs de l'Université pour leurs collègues étrangers conduit inévitablement à penser que la formation qu'ils donnent à leurs étudiants est tellement mauvaise que toute personne locale qui se présente ne peut être qu'une « candidature de second rang », comme il a été aimablement signifié à l'une des candidates. Ensuite, pourquoi des femmes qui ont travaillé quinze ans à l'université, donné des cours, fait des recherches, remplacé des professeurs ordinaires pendant deux ans (deux des cas) sont-elles tout d'un coup

interdites de séjour dès qu'il s'agit de dépasser les échelons intermédiaires de la hiérarchie ?

Préoccupées par cette situation dont aucun signe ne permet d'entrevoir une amélioration, quelques associations féministes à Genève ont décidé de réagir. Elles ont constitué un dossier d'information sur le sujet, qui, sans aller jusqu'à proposer des quotas (nous reviendrons sur la question générale des quotas dans un prochain numéro) proposent quelques mesures concrètes : surveillance des procédures de nomination ; engagement, à qualifications égales, d'une femme ; constitution d'une commission universitaire chargée de la condition féminine, autant de suggestions aujourd'hui dans les mains du chef du Département de l'Instruction Publique et du Rectorat de l'Université et qui devraient prochainement faire l'objet d'une négociation.

Martine Chaponnière

¹ voir *L'enseignement au féminin*, OCDE, Paris, 1986, p. 71.